

GenSight Biologics S.A.

Société Anonyme

74, rue du Faubourg Saint-Antoine

75012 Paris

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Becouze
34, rue de Liège
75008 Paris
S.A.S. au capital de 309 700 €
323 470 427 RCS ANGERS
Société de Commissariat aux
Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de l'Ouest-Atlantique

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424€
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux
Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Versailles et du Centre

GenSight Biologics S.A.

Société Anonyme

74, rue du Faubourg Saint-Antoine

75012 Paris

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société GenSight Biologics S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué

nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 634 655 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris et Le Bouscat, le 14 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Becouze

 SOURICE

Rémi SOURICE

Deloitte & Associés

 Jean-Baptiste BARRAS

Jean Baptiste BARRAS



GenSight Biologics

Société Anonyme au capital de 5 876 108,15 euros
74 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 Paris
751 164 757 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 MAI 2026

MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

(Article L.225-115 4° du Code de commerce)

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, à la somme de un million six cent trente-quatre mille six cent cinquante-cinq euros (1 634 655 €).

Fait à Paris,
Le 31 mars 2026

Signé par :

Laurence Rodriguez



Nom du signataire : Laurence Rodriguez

Motif de la signature : J'approuve ce document

Heure de signature : 31-mars-2026 | 11:36:21 CEST

La Directrice Générale

Laurence Rodriguez

D69112176FF64DDBA77007145066C7B3